

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du lundi 30 Juin 2017 à 19h30

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Roche Blanche s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Présents : Mme BERTHELOT Claudine, M. CAMPAIN Denis, M. CLÉMENCEAU Ronan, Mme CLOUET Delphine, M GAUTIER Charbel, Mme LEMOINE Isabelle, M. PAGEAU Laurent, M. PRAUD Jacques, Mme. RIOUX Angélique, M. SOURISSEAU Freddy, M. VALAT Patrick.

Absents : Mme BARRON Lise, M. Laurent SIREUDE, Mme. RENOU Argitxu.

Pouvoirs :

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Total : 11

Monsieur Ronan CLÉMENCEAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 19h36.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2017.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 juin 2017 n'appelle pas de modifications Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DCM N°2017-51 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : Jacques PRAUD

VU le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui se tiendra le 24 septembre 2017,

VU la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 portant sur la « Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux »,

VU les articles L. 284, L.286, L. 287, L.289, L. 445, L. 531, L. 556 et R.133 du code électoral.

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.286 du code électoral, le Conseil Municipal doit désigner 3 délégués et 3 suppléants.

CONSIDÉRANT que cette désignation se fait sans débat, à bulletin secret, par scrutin proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La proclamation des résultats fera l'objet d'un procès-verbal immédiatement à la fin du scrutin.

Le bureau de vote est constitué de :

- Jacques PRAUD : président
- Freddy SOURISSEAU : scrutateur
- Delphine CLOUET : scrutateur
- Charbel GAUTIER : scrutateur
- Claudine BERTHELOT : scrutateur
- Ronan CLÉMENCEAU : secrétaire

Monsieur le Maire présente les candidats de la seule liste s'étant manifestée à savoir « LA ROCHE BLANCHE »

A l'issue du scrutin ont été déclarés élus :

Votants	11
votes blancs et nuls	1
votes exprimés	10
vote pour la liste "LA ROCHE BLANCHE"	10

Jacques PRAUD	délégué titulaire
Delphine CLOUET	délégué titulaire
Charbel GAUTIER	délégué titulaire
Claudine BERTHELOT	délégué suppléant
Ronan CLÉMENCEAU	délégué suppléant
Angélique RIOUX	délégué suppléant

La séance est levée à 19h52

Le Maire

Jacques PRAUD